

	LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE
	CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023
	Affichée et mise en ligne le 04/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Georges SACOUNE (pouvoir à D. ORION), Martine GUILLOT (pouvoir à M. RENOUT), François LAMARRE (pouvoir à M-N GROCH), Valérie BONHOMME (pouvoir à F. OUVRARD), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie LEGROS.

Numéro délibération	Objet	Sens du vote
1 / CM 28-09-2023	<i>Affaires générales</i> – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.	Approuvée
2 / CM 28-09-2023	<i>Finances</i> – Fixation de nouveaux tarifs communaux applicables à compter du 1 ^{er} octobre 2023.	Approuvée
3 / CM 28-09-2023	<i>Finances</i> – Opération Pierreval (rue du Centre) – Garantie d'emprunt avec Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des dépôts et consignations.	Approuvée
4 / CM 28-09-2023	<i>Finances</i> – Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.	Approuvée
5 / CM 28-09-2023	<i>Urbanisme</i> – Approbation de la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).	Approuvée
6 / CM 28-09-2023	<i>Urbanisme</i> – Avenant n° 1 à la convention opérationnelle n° 17-16-030 entre la commune de Breuillet et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.	Approuvée
7 / CM 28-09-2023	<i>Voirie</i> – Convention entre les communes de Saint-Augustin-sur-Mer et Breuillet pour la réfection de la voie communale n° 8, route de Taupignac.	Approuvée